

Extrait du procès-verbal

À la Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 1er novembre 2023 à 19 h 30, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoit et les membres du conseil suivants :

Les conseillères et conseillers Marie-José Auclair, Alan Pavilanis, Carole Lebel, Lynda Graham, Marc-André Blain.

Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith et le directeur général adjoint | greffier et directeur des affaires juridiques Jonathan Fortin.

Le poste du district 1 est vacant.

Il y avait 22 personnes dans l'assistance au début de la séance. La séance est diffusée en directe, ainsi qu'en différé, sur la chaîne You Tube de la Ville.

2023-11-410

CONSTITUTION DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA MOBILITÉ DURABLE

CONSIDÉRANT QUE la mobilité représente la capacité et le potentiel des personnes et des biens à se déplacer ou à être transportés de manière locale et interrégionale, et qu'elle constitue le fondement des échanges sociaux, économiques et culturels des individus, des entreprises et des sociétés.

CONSIDÉRANT QUE pour être durable, la mobilité doit être efficace, sécuritaire, pérenne, équitable, intégrée au milieu et compatible avec la santé humaine et les écosystèmes;

CONSIDÉRANT QUE la mobilité durable limite la consommation d'espace et de ressources, donne et facilite l'accès, dont l'accès aux milieux naturels, favorise le dynamisme économique, améliore la qualité de vie de la population, est socialement responsable et respecte l'intégrité de l'environnement.

CONSIDÉRANT la *Politique des familles et des aînés* et son plan d'action 2023-2027 dans lequel plusieurs objectifs nécessitent l'avis d'un comité consultatif sur la mobilité active et la sécurité des piétons entre autres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire constituer un comité consultatif sur la mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif sur la mobilité durable jouent un rôle consultatif auprès du conseil municipal, et ce, sur demande de la Ville et/ou du conseil;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir le mandat du comité consultatif sur la mobilité durable;

Sur la proposition de Alan Pavilanis
Appuyé par Marc-André Blain
IL EST RÉSOLU :

DE CONSTITUER un comité consultatif sur la mobilité durable :

1. Fonctions du comité

- a. Le comité a notamment pour fonction de donner des avis et faire des recommandations, à la demande du conseil municipal ou de l'administration municipale, sur des questions et des dossiers précis relatif à la mobilité durable. Conformément à cette fonction, et selon le mandat donné, les membres du comité étudient et formulent leurs recommandations au conseil pourtant, notamment, sur la mobilité active, la sécurité des piétons et des usagers, la circulation locale et le transport collectif.

Extrait du procès-verbal

À la Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 1er novembre 2023 à 19 h 30, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoit et les membres du conseil suivants :

Les conseillères et conseillers Marie-José Auclair, Alan Pavilanis, Carole Lebel, Lynda Graham, Marc-André Blain.

Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith et le directeur général adjoint | greffier et directeur des affaires juridiques Jonathan Fortin.

Le poste du district 1 est vacant.

Il y avait 22 personnes dans l'assistance au début de la séance. La séance est diffusée en directe, ainsi qu'en différé, sur la chaîne You Tube de la Ville.

2. Statut du comité

- a. Le comité relève du conseil municipal de la Ville. Le comité n'a pas de pouvoir décisionnel, son mandat consiste à donner des conseils, à formuler des avis ou à faire des recommandations sur des questions mises à l'étude par le conseil.

3. Membres du comité

- a. Le comité est composé de sept (7) membres nommés par le conseil de la Ville : soit deux (2) membres du conseil municipal et cinq (5) citoyen.ne.s choisis parmi les résidents de la Ville.
- b. Les membres sont nommés par le conseil municipal pour une période de deux (2) ans.
- c. Le conseil peut en tout temps remplacer un membre du comité.

4. Présidence

- a. Un membre du comité est désigné par résolution afin d'agir à titre de président du comité.

5. Compte-rendu

- a. Un membre du personnel administratif de la Ville est désigné par résolution afin d'agir à titre de secrétaire du comité. Le comité doit tenir un compte-rendu de chacune de ses rencontres et y énoncer sommairement les motifs à la base de ses recommandations. À chaque rencontre, le comité adopte le compte-rendu de la rencontre précédente. Une fois complétés et approuvés par le président de la rencontre, les comptes-rendus sont déposés en séance du conseil dès que possible.

6. Fréquence des réunions

- a. Le comité siège en réunion régulière six fois par année aux jours qu'il fixe. Les membres du comité peuvent se réunir de façon ponctuelle, suivant les besoins du conseil municipal ou de l'administration municipale.

7. Devoirs du comité

- a. Le comité doit agir avec prudence, équité et intégrité dans l'exercice de ses fonctions.
- b. Le comité doit respecter le caractère confidentiel des informations et renseignements obtenus, les membres du comité devant, à cette fin, signer un engagement de confidentialité.



Extrait du procès-verbal

À la Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 1er novembre 2023 à 19 h 30, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoit et les membres du conseil suivants :

Les conseillères et conseillers Marie-José Auclair, Alan Pavilanis, Carole Lebel, Lynda Graham, Marc-André Blain.

Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith et le directeur général adjoint | greffier et directeur des affaires juridiques Jonathan Fortin.

Le poste du district 1 est vacant.

Il y avait 22 personnes dans l'assistance au début de la séance. La séance est diffusée en directe, ainsi qu'en différé, sur la chaîne You Tube de la Ville.

- c. Le comité doit s'en tenir aux pouvoirs qui lui sont dévolus par le conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

Extrait certifié conforme
Donné à Sutton, Québec
Ce 2^{ième} jour du mois de novembre 2023

Jonathan Fortin, LL.B., OMA
Directeur général adjoint |
Greffier et directeur des affaires juridiques